



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-229

Séance publique du

21 juillet 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-50363-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : CITE DU LIVRE - TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE - AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ - ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Karima ZERKANI à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



08.09

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : CITE DU LIVRE - TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE - AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE DU MARCHE - ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Bibliothèque Méjanès a fait l'objet d'une restructuration importante au cours des années 1980. Il s'avère qu'aujourd'hui les toitures de cet immeuble emblématique de la Ville d'Aix-en-Provence sont dans un état qui nécessite une profonde réfection.

De plus, ce bâtiment mal isolé ne répond pas aux légitimes attentes des usagers en matière de confort thermique. Cette nécessité s'impose d'autant plus que, le Diagnostic de Performance Energétique réalisé sur ce bâtiment (comme l'impose la loi du 09/12/2004) classe ce dernier comme particulièrement énergivore.

Il convient donc d'engager une réfection des couvertures prenant en compte la réglementation thermique applicable.

Une étude a été réalisée sur ce sujet, concluant à la nécessité de procéder à des travaux de rénovation.

Cette étude a également permis de proposer aujourd'hui un programme de travaux selon plusieurs tranches en fonction de l'ordre de priorité (et des budgets alloués) assigné aux prestations correspondantes :

- **Tranche ferme** : Rénovation de la toiture bâtiment Presse Curci et Bibliobus.
Calendrier prévisionnel de réalisation : année 2014 (Novembre 2014)
Montant des travaux : 1 100 000 € HT soit 1 320 000 € TTC

- **Tranche conditionnelle** : Rénovation de la toiture du bâtiment discothèque et de la toiture du bâtiment accueil.
Calendrier prévisionnel de réalisation : année 2016 (juillet à septembre 2016)
Montant des travaux : 963 600 € HT soit 1 156 320 € TTC

Les travaux de la tranche conditionnelle pourront éventuellement se dérouler de manière concomitante, dans le cas où la dépense serait budgétée.

Le coût global de l'opération s'élève à un montant de 2 015 600 € HT soit 2 418 720 € TTC, conformément à la fiche opérationnelle individualisée ci-jointe.

L'affermissement de la tranche conditionnelle sera subordonné à la disponibilité des crédits correspondants dans le cadre de l'exercice budgétaire concerné.

En application du code des marchés publics, l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics en matière de travaux est réalisée par l'opération.

Conformément à la délibération n° 2004.0292 du Conseil municipal du 29 mars 2004 modifiée, la création d'une fiche opérationnelle indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants et procédures respectifs, doit être adoptée par le Conseil Municipal.

Pour la mise en œuvre des opérations, il a été décidé de lancer une consultation relative à un marché de travaux selon la procédure adaptée, conformément aux articles 26 IV et 28 du code des marchés publics.

Cette consultation concerne un marché unique- décomposé en une tranche ferme et une tranche conditionnelle- qui sera conclu pour la durée de l'opération avec une date prévisionnelle de démarrage en novembre 2014.

Compte tenu de la nature des prestations de ce marché, les critères de jugement des offres énoncés dans la publicité et le règlement de consultation seront le prix pour 50% et la valeur technique pour 50%.

Compte tenu de ce qui vient de vous être exposé et comme nous l'autorise l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'opération décrite et la fiche opérationnelle qui la compose,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer la consultation en procédure adaptée pour la passation du marché de travaux.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer ce marché public avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises qui sera retenu par le Pouvoir Adjudicateur, après avis de la Commission des Procédures Adaptées,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les reconductions et tout autre document se rapportant à cette affaire.

- **DIRE** que la dépense résultant de la tranche ferme sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits inscrits au chapitre 903 qui présente les disponibilités suffisantes,

- **DIRE** que la dépense résultant de la tranche conditionnelle, subordonnée à la disponibilité des crédits correspondants, sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits inscrits au chapitre 903 si celle-ci est affermie.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toute participation financière (subvention, fonds de concours...) auprès de tout organisme public,

- **DIRE** que Monsieur le Trésorier d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2014-229 - CITE DU LIVRE - TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE -
AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE DU MARCHE - ADOPTION DE LA
FICHE OPERATIONNELLE -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



**DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES**
Direction Adjointe des Services Techniques
Bâtiments et Grands Equipements

DEMANDE DE CREATION
FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE

**OBJET : CITE DU LIVRE – BIBLIOTHEQUE MEJANES –
TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE**

Date ou période de la réalisation : 2014 à 2016

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 27 juillet 2014

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
→ Services avant programmation		
Contrôle technique	30 000	A12092
Missions SPS	18 000	A13005
Montant total des services et procédure : 48 000 € H.T		

→ Travaux		
Travaux de rénovation de la toiture	2 015 600	(Prestations comprises ; Rénovation de la toiture. Peinture des sous faces, fermes, fermettes et poteaux, désamiantage et inertage des déchets, menuiseries et désenfumage)
Montant total des Travaux : 2 015 600 € H.T		
Montant total des travaux et procédure : 2 063 600 € H.T		

Pour information : Montant global de l'opération € HT

2 063 600 , 00

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.